



Mondragon
commune du vaucluse

COMPTE-RENDU
REUNION D'ECHANGES – USINE SUEZ ORGANIQUE
Jeudi 21 Septembre 2023 à 14h.

Représentants de la Commune de Mondragon : M. PEYRON — M. SANCHEZ – M. MARCHAND – M. CHARLES

Représentants de la commune de Bollène : M. BERBIGUIER

Représentants SUEZ ORGANIQUE : M. BERHOUEZ – M. LE CARRERES – M. BERENGER

Représentante de la DREAL : M. PREVOST – Mme GERBAUDO

Représentants « Aménager sans nuire » : M. BOUCLET – M. MAUCCI – M. BARRIERE

Riverains : M. MARCELLIN – M. GALERAN

Absentes excusées : Mme DE VITA - Mme BLAZY

1. PRISE DE PAROLE DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tout le monde et invite les membres à se présenter.

Avant de passer la parole à M. BERENGER, il souhaite faire un bref rappel sur l'historique de cette usine de compostage et apporter quelques précisions.

Le Conseil Municipal et lui-même ont engagé des démarches en partenariat avec la Lyonnaise des eaux pour la construction d'une usine de traitement des boues des stations d'épuration sur le territoire en 2002.

L'objectif était d'hygiéniser ces déchets et les transformer en compost labélisé à des fins agricoles.

Ce projet était soutenu par de nombreux acteurs de l'environnement et de l'écologie et notamment la Chambre d'Agriculture et la Coopérative agricole de Bollène.

A l'époque, les boues d'épuration parfois issues des hôpitaux, étaient épandues dans les terres agricoles en remplacement de l'engrais et personne ne semblait s'insurger de telles pratiques.

Depuis l'ouverture de l'usine, il précise qu'il accorde une attention particulière à la nécessité de trouver des solutions pour amoindrir, voire faire disparaître les nuisances olfactives générées par le traitement des boues. Il ajoute que l'entreprise investit dans de nombreuses installations qui sont concluantes et nous pouvons constater une baisse des plaintes des riverains.

2. PRISE DE PAROLE DE MONSIEUR BERENGER – SUEZ ORGANIQUE

M. BERENGER se présente à l'assemblée puisqu'il remplace M. TARAMI au poste de Responsable Compostage Territoire Sud-Est.

Il expose aux membres de l'assemblée que la réunion portera sur les 4 points suivants :

- Présentation générale du fonctionnement de l'usine, les données d'exploitations, les travaux et les nuisances olfactives.

Le power point présenté en séance sera transmis aux membres de la réunion en même temps que le compte rendu de la réunion.

3. LES ECHANGES

M. BOUCLET demande s'il y a des filtres d'avance et quel est le délai d'intervention.

→M. BERENGER répond que les changements sont planifiés pour milieu d'année 2024.

M. MAUCCI rappelle des problèmes d'approvisionnement en 2020.

→M. BERENGER répond que ces problèmes étaient dus à la crise sanitaire (COVID) et que rien ne semble ternir aujourd'hui le délai de livraison des filtres.

M. BARRIERE a fait un signalement il y a 15 jours à cause des odeurs.

M. GALERAN regrette de ne pas être averti lorsqu'il y a des incidences.

→M. BERENGER indique qu'il s'engage à être plus réactif.

M. PREVOST demande comment sont constatées les pannes ? par un opérateur ? par un débitmètre ?

→Les pannes sont constatées lors des tournées de l'usine. Après constat de la panne, un technicien est appelé. Il existe également des capteurs qui permettent d'alerter sur téléphone. Néanmoins, il convient d'accroître la vigilance en période de congés.

M. BARRIERE évoque la production de sulfate d'ammonium : 1000 tonnes ne sont pas issues de compost puisqu'au départ il n'en rentre que 20 tonnes.

→M. BERENGER explique que l'air, chargé en ammoniac est touché par l'acide. Il s'agit d'une réaction chimique entre l'ammoniac et l'acide sulfurique qui produit du sulfate d'ammonium.

M. BARRIERE demande si c'est odorant.

→Le technicien répond que c'est odorant mais uniquement dans la cuve.

M. MAUCCI intervient sur les 22 000 tonnes de boues réceptionnées et seulement 5000 utilisées et 5000 évacuées. Qu'en est-il des 12 000 tonnes restantes ?

→Dans le processus de compostage, il est produit 1/3 en masse des entrants. 1000 tonnes de boues donnent 200 kg de solides. Les 800 kg restants représentent de l'eau. Les boues qui rentrent sont des boues liquides contre 20% de solides.

M. MAUCCI demande comment sont évacuées et utilisées les 5000 tonnes ?

→ l'analyse du compost en laboratoire permet de commercialiser le compost en tant qu'amendements organiques. Ce sont les agriculteurs qui viennent acheter ces produits.

M. MAUCCI observe que le nombre de plaintes n'a pas diminué. Les plaintes ne se font plus par téléphone mais uniquement par internet. Malheureusement, les gens ne savent pas s'en servir. Il a donc reçu des appels l'informant d'odeurs.

→ Il est possible que les administrés contactent la Mairie et que la Mairie saisisse le signalement sur internet. M. BERENGER donne son numéro de portable. Ensuite, il précise avoir demandé que tout soit consigné par écrit systématiquement pour tout signalement.

M. MAUCCI demande qu'elle est la durée de vie de ce type d'usine et quelles seront les évolutions dans les années à venir. Il ajoute qu'un suivi tel qu'il avait été décidé initialement puisse se faire tous les ans au mois d'avril pour permettre de se rencontrer tous ensemble.

→M. BERENGER indique qu'il y a peu de retour d'expérience sur la durée de vie de ces usines qui dépend de la conception et surtout de leur niveau d'entretien. Il ajoute qu'ils ont beaucoup investi depuis 2018.

M. BERBIGUIER prend la parole et souhaite revenir sur le sulfate d'ammonium et demande où part le produit, existe-t-il un plan d'épandage et à quel taux il est répandu par les agriculteurs. Il est question de valorisation en engrais et il suppose qu'il est utilisé en intrant fertilisant. Quelles sont les doses utilisées, quels sont les plans d'épandage et comment sont-ils surveillés. Il ajoute qu'il ne s'agit pas de mettre du sulfate d'ammonium de partout étant donné que c'est un produit assez dangereux. Il souhaite donc avoir le suivi de ce produit car il peut y avoir des dérives. Il ne veut pas que les sols soient pollués par ces intrants. Il demande au service de l'état de se pencher sur cette question.

→M. BERENGER précise que les déchets qui sortent de l'usine répondent à des normes. L'agriculteur qui utilise ce produit doit en respecter le dosage. Il en revient de la responsabilité de l'utilisateur.

→M. PREVOST précise que ce ne sont pas des déchets mais des produits qui répondent à des normes. SUEZ ORGANIQUE doit en apporter la preuve lors des contrôles. Ces utilisations font l'objet de dosage, à la fois de la part des utilisateurs agricoles professionnels, comme c'est le cas d'ailleurs pour les particuliers. Lors d'achat d'engrais dans un magasin « X », il y a un producteur, il y a celui qui le commercialise et l'utilisateur. Celui qui produit, produit pour un usage donné, celui qui vend, vend pour un usage donné. Au final, il revient à l'utilisateur de respecter les dosages.

M. BERBIGUIER dit que justement puisqu'ils vendent le produit, ils doivent savoir à qui il est vendu.

→M. PREVOST indique qu'il en est de la responsabilité de l'utilisateur. Ceci dit, il peut y avoir un accompagnement par SUEZ ORGANIQUE pour donner des explications si besoin aux agriculteurs, faire des rappels. Mais ce dernier ne peut pas être responsable à 100% du non-respect des consignes d'application du produit.

→M. BERHOUEZ ajoute que la Chambre d'agriculture joue un rôle en vérifiant que les sols ne sont pas pollués et les prescriptions qui ont été données ont bien été réalisées. Cela permet de s'assurer que le produit est bien utilisé.

4. PRINCIPALES AMELIORATIONS MISES EN ŒUVRE DEPUIS LA DERNIERE REUNION D'ECHANGES :

- Un système d'éolage de 400 000 m³/h a été installé dans le Bâtiment Process et mis en service fin juin 2022. Ces travaux représentent un montant de 350 K€,
- Changement des bio ventilateurs à titre préventif et considérant un diagnostic d'usure et de fatigue de l'une des deux turbines fin juillet 2023 une équipe de trois techniciens est intervenue sur le site pendant 1 semaine pour le changement des deux bio ventilateurs pour un montant de 60 K€,
- Changement de l'automate du Process d'Alimentation pour un montant de 45 K€,
- Renforcement des murs de stockages des déchets verts,
- Changement de la grille de la fosse à boues, changement des auges des vis et remplacement d'une vis,

5. TRAVAUX PLANIFIES 2024

- Changement des matériaux filtrants des bio filtres,

Suivi et maintenance des bennes :

- 100% des bennes arrivent bâchées dans l'usine,
- Suivi et réparation systématique des bennes (sécurité, étanchéité, et intégrité de la bache)

- La réparation régulière des bennes représente un budget d'environ 100 K€ par an et plus de la moitié du parc fait l'objet de réparations chaque année.

La prochaine CLIS pourra se réunir en avril 2024.

Fin de la réunion 15h20.